

## AGRILE DU FRÊNE 200 frênes traités dans les emprises publiques de Brossard d'ici la fin août

**Brossard, le 10 août 2015** – Dans la foulée des actions déjà annoncées il y a quelques semaines pour contrer la propagation de l'agrile du frêne, la Ville de Brossard amorce sa première phase de traitement des frênes situés dans les emprises publiques. En effet, d'ici la fin août, environ 200 arbres seront traités par injection de TreeAzin, un produit visant à neutraliser cet insecte nuisible.

Cette démarche s'inscrit à l'intérieur d'une stratégie globale qui pourrait s'étaler sur plusieurs années. La Ville souhaite diminuer la prolifération de l'agrile et préserver le couvert arboricole existant. Quelque 1200 frênes ont été dénombrés sur les emprises publiques.

La Ville rappelle à ses citoyens que les branches et les résidus de coupe d'arbres (incluant les résidus de frênes) doivent être déposés en bordure de rue lors des collectes spécifiques à cet effet. Les prochaines sont prévues les jeudis 20 août, 17 septembre, 15 octobre et 19 novembre. Ces matières seront triées et valorisées sans exporter la problématique de l'agrile du frêne à d'autres lieux.

Pour de plus amples renseignements, visitez **brossard.ca**, section « Services aux citoyens », onglet « Agrile du frêne ».



– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311